

La de Haas fait licencier les mecs ne correspondant pas à sa vision du monde

écrit par Christine Tassin | 30 novembre 2023



Caroline De Haas dirige le cabinet Egaé. ALAIN ROBERT/SIPA



Caroline De Haas dirige le cabinet Egaé. ALAIN ROBERT/SIPA

La de Haas, ça vous rappelle quelque chose ?

Certes c'était déjà cette gourdasse qui préconisait d'élargir les trottoirs pour faire cesser le harcèlement des femmes quartier Chapelle-Pajol

<https://resistancerepublicaine.com/2017/05/21/caroline-de-hass-de-osez-le-clito-a-lelargissement-des-trottoirs-de-chapelle-pajol/>

https://www.lexpress.fr/societe/harcelement-de-rue-a-la-chapelle-pajol-faut-il-elargir-les-trottoirs_1910691.html

S'il n'y avait que ça...

Du fric, du pouvoir, la haine des hommes, l'amour de l'immigration...

<https://resistancerepublicaine.com/2019/08/21/zavaient-pas-ela-rgi-les-quais-caroline-de-haas-agressee-dans-le-metro-sale-pute-va-niquer-ta-mere/>

<https://resistancerepublicaine.com/2019/11/08/caroline-de-haas-manifestera-avec-des-apologistes-du-viol/>

<https://resistancerepublicaine.com/2020/01/20/au-cabinet-de-be-lkacem-caroline-de-haas-a-rendu-obligatoire-ce-qui-lui-rapporte-des-millions/>

<https://resistancerepublicaine.com/2020/10/07/la-degeneree-haas-payee-pour-lutter-contre-le-sexisme-de-nos-professeurs-bien-eleves-eux/>

<https://resistancerepublicaine.com/2020/11/19/caca-nerveux-de-caroline-de-haas-ses-2-conferencieres-etaient-o-horreur-blanches/>

<https://resistancerepublicaine.com/2021/06/11/caroline-de-haas-payee-par-les-entreprises-pour-tuer-le-male-blanc-et-tout-le-monde-se-couche/>

<https://resistancerepublicaine.com/2021/10/20/la-de-haas-attaque-pour-impact-negatif-et-retrograde-sur-la-societe-lislam-non-miss-france/>

<https://resistancerepublicaine.com/2022/02/11/110-000-euros-a-caroline-de-haas-pour-reeducer-les-vieux-males-blancs-du-conseil-detat/>

Les méthodes controversées de Caroline De Haas : retour sur le licenciement d'un journaliste de Télérama

NORA BUSSIGNY

ENQUÊTE 1/3 – Un ex-journaliste de *Télérama*, qui avait déjà gagné face à son ancienne rédaction en 2021 aux prud'hommes

pour licenciement abusif, vient de voir la décision confirmée en appel. **Factuel a pu retracer le déroulé du travail du cabinet Egaé de Caroline De Haas qui a mené à cette décision.**

François (*prénom modifié à sa demande*) a d'abord décliné nos propositions de rencontres, ne souhaitant pas s'exprimer sur une histoire qui reste, selon ses mots, « *une plaie ouverte, une plaie à vif, même quatre années après le traumatisme* ». Reparler de tout ça, c'était, disait-il, « *replonger dans ce mauvais roman kafkaïen* ». Finalement, l'ancien journaliste a accepté une conversation téléphonique.

Mardi 28 novembre 2023, François vient de voir la cour d'appel confirmer sa victoire aux prud'hommes face à son ancien employeur, la rédaction de *Télérama*, après une première décision favorable, en 2021. **Télérama est condamné pour licenciement abusif et sans cause réelle, et devra verser 90.000 euros de dommages-intérêts à François.** L'entreprise devra également rembourser à Pôle Emploi une partie importante des allocations chômage versées à son ancien salarié.

L'entreprise avait eu recours au cabinet Egaé, dirigé par Caroline De Haas, en 2018, mandaté pour sensibiliser les employés aux violences sexistes et sexuelles. C'est le travail de ce dernier qui a mené à une enquête RH qui a abouti à son licenciement.

Licencié pour « faute simple »

« *Suite à l'enquête impliquant le cabinet Egaé, à la fois opaque et truffée d'irrégularités (sic), et après trois mois pendant lequel je n'ai jamais réussi à savoir à ce qu'on me reprochait exactement, j'ai été licencié pour « faute simple », avec encore deux mois de préavis à faire, mais chez moi, sans avoir le droit de remettre le pied au journal. Je n'ai même pas pu dire au revoir à mes collègues,*

dont plusieurs que je considérais comme des amis, raconte François, la voix brisée. En juillet 2019, le jour où on m'a demandé de venir vider mon bureau à l'issue de ce préavis, j'étais escorté par une DRH, et j'ai dû y aller à 8 heures du matin, parce qu'on ne voulait pas que je puisse croiser un ou une collègue ! J'ai donc demandé à ma femme, qui m'a toujours soutenu, de m'accompagner pour le faire, car c'était vraiment trop rude. Le pire jour de ma vie. »

Le 23 mai 2019, François avait reçu le coup de grâce à la suite de ce qu'il considère comme « une forme de cabale nourrie de diverses jalousies assez minables ». Or, pour lui, « c'est la façon dont ont été organisées les choses, par De Haas et/ou Télérama » qui a permis à cette « sorte de cabale vaguement opportuniste » de se mettre en place. Accusé « d'agissements sexistes », François a gagné en 2021 puis 2023 face à ses ex-employeurs : « Licenciement sans cause réelle et sérieuse ». Un verdict qui le soulage mais ne compense pas « les mois de dépression » ni « le sentiment d'acharnement » qu'il dit encore ressentir.

Un procès kafkaïen chez Télérama

Tout commence en décembre 2018. La toute nouvelle directrice, Catherine Sueur, qui a depuis quitté l'entreprise, annonce à tous ses salariés que la direction du Monde a décidé d'engager les services du cabinet de formation et de conseils Egaé. À sa tête, Caroline De Haas, figure féministe, ex-membre du cabinet de Najat Vallaud-Belkacem et fondatrice du collectif « Nous Toutes ». **Ce cabinet doit sensibiliser les équipes et former les managers à savoir « détecter les violences sexistes et sexuelles ».**

La première étape de ce processus est un questionnaire envoyé par mail, interrogeant les participants sur leurs connaissances en la matière. Il est proposé aux employés de signaler, sous couvert d'anonymat, un différend avec un collègue. François affirme que pendant plus de deux mois,

cet outil de signalement anonyme va rester accessible en ligne, via un lien non sécurisé, et donc accessible à n'importe qui, même aux personnes extérieures au groupe Le Monde. D'après l'ex-journaliste de *Télérama*, n'importe qui aurait pu y répondre plusieurs fois, en déclarant, à sa guise, être un homme ou une femme. **Caroline De Haas s'occupera elle-même d'éplucher les résultats de cette campagne.**

Quelques semaines plus tard, Catherine Sueur convoque François pour lui faire part qu'un signalement anonyme a été fait à son encontre – et plusieurs à propos d'un autre journaliste. François apprendra durant la procédure des prud'hommes qu'en vérité, personne n'aurait exprimé de grief à son sujet.

Des accusations floues

S'ouvre alors un long tunnel pendant lequel François dit s'être senti « *totallement manipulé, puisque lors d'entretiens avec une personne des RH qui n'était même pas de Télérama mais une salariée de l'Obs, on me parlait de tout et de rien, et on prêchait sans cesse le faux pour savoir le vrai* ». Selon le journaliste, une mécanique s'était mise en route. Même si rien de concret n'était jamais évoqué – noms, dates floues et anciennes -, il lui était très difficile de répondre « *concrètement à des allégations qui n'avaient rien de tangible.* »

Plus tard, il apprendra que, parmi les griefs retenus contre un autre collègue mis en cause, se trouvait l'accusation suivante : lors d'une fête très arrosée au journal, il y a près de vingt ans, ce collègue aurait fait « *un geste en direction de la poitrine d'une collègue, sans la toucher, et en disant « pouet pouet »*, répondant lui même à un geste tout aussi idiot. Pour Caroline De Haas, il s'agissait d'une tentative d'agression sexuelle. »

Il affirme avoir pu consulter un mail rédigé par Caroline De Haas au sujet de l'enquête concernant ce même collègue – un courrier à la direction de *Télérama* que François dit avoir pu lire des mois après son éviction. Selon lui, la patronne d'Egaé se serait servi de cette autre affaire pour orienter l'enquête contre lui : « Elle s'était servi des témoignages contre mon collègue pour tenter d'avoir des biscuits sur moi, puis a transmis une liste de collègues à interroger à mon sujet. Plus rien à voir avec le questionnaire d'origine, qui disait : « Avez-vous un grief à nous faire remonter ? ». Cette fois, la pseudo-enquête (sic) devenait carrément proactive, on allait solliciter des gens, peut-être leur mettre la pression... **C'est qu'il fallait absolument trouver quelque chose contre moi. Problème : dans ma carrière, j'ai écrit des dizaines de milliers de mails en interne, des milliers de sms sur des sujets pro, je me suis exprimé, en réunion, pendant des centaines d'heures au total, et De Haas et la direction de Télérama avaient beau chercher, il n'y avait pas de faux pas à m'imputer.** Je ne suis pas sexiste, je ne suis pas raciste. Je suis juste un gars qui a eu des responsabilités hiérarchiques dans un journal, avec toutes les inimitiés que cela peut susciter, surtout dans une rédaction qui a toujours été clanique, et avec à sa tête, à l'époque, une personne que beaucoup considéraient comme tyrannique. »

Contactée par *Factuel*, Caroline De Haas affirme à plusieurs reprises que son intervention au sein de la rédaction de *Télérama* s'est « principalement déroulée après l'enquête et la sanction » visant François, soit en juin 2019. **Pourtant, dans un mail interne et confidentiel que Factuel a pu consulter, Caroline De Haas s'adresse le 1er mars à Louis Dreyfus (PDG du groupe Le Monde) et Catherine Sueur en ces termes :** « Bonjour, voici une liste de salarié.es à voir pour l'enquête. Il s'agit de noms donnés par la première salariée rencontrée auxquels j'ai rajouté des noms entendus plusieurs fois dans les échanges. On peut bien sûr étendre,

c'est une liste de gens à ne pas rater », avant de joindre les noms de 20 employés de Télérama auquel Caroline De Haas précise qu'il faut ajouter les élus et représentants syndicaux et « l'ensemble de la direction ». (voir nos preuves)

Dans un courrier de licenciement, envoyé à un autre journaliste par la direction de Télérama le 23 mai 2019, il est fait mention d'une « alerte du groupe Egaé le 26 février 2019 ». **L'enquête qui a découlé de ce signalement « a été menée par quatre membres des RH du groupe. La dirigeante du groupe Egaé Caroline De Haas est intervenue en support ».**

Un déjeuner de service, une ancienne relation et un SMS

Le jour de l'« entretien préalable » de François arrive après trois mois. « C'est le jour de votre procès, et vous avez une heure pour vous défendre d'allégations très anciennes qui deviennent enfin concrètes, mais vous le faites seul, sans avocat, avec les phares du camion dans les yeux », commente-t-il. François découvre ce qu'on lui reproche. **Une de ses collègues l'accuse d'avoir organisé des déjeuners de service, dix ans plus tôt, sans jamais la convier, ce qui attesterait de son sexisme.** Une autre, avec laquelle François a eu une relation privée il y a plus de quinze ans, raconte lors d'un entretien avec Caroline De Haas – qui a paraphé le compte-rendu – être agacée de le voir passer en vélo devant chez elle. Ils habitent l'un et l'autre le même quartier.

Enfin, point le plus grave pour le cabinet Egaé, une secrétaire de rédaction parle d'une ancienne blague envoyée via un SMS par François contenant le mot « turlute ». « J'ai pu facilement prouver que chacune de ces allégations étaient irrecevables. Le déjeuner de service évoqué n'a tout bonnement jamais existé, et, de toute façon, cette personne ne faisait pas partie de mon service ; mes passages en vélo n'étaient autre que mon trajet quotidien entre mon domicile

et la rédaction. **Et pour cette supposée blague, j'ai pu prouver que je n'avais jamais eu le numéro de la secrétaire de rédaction et n'avais pas pu envoyer ce SMS** », détaille François.

« Il y avait un autre grief, peut-être le plus piteux, poursuit-il. On me reprochait d'avoir évoqué la vie amoureuse de ma grand-mère dans les années 1950, lors d'un déjeuner avec une collègue. En fait, cette collègue avec qui je m'entendais très bien allait partir en pré-retraite, et, me faisant part de ses envies d'écriture, m'a dit : « Tu écrirais quoi, comme roman, si tu avais du temps ? » Je réponds : « La vie de ma grand-mère, une vie très romanesque, puisque, plutôt libérée pour l'époque, elle avait eu plusieurs amants. » Cette partie de la conversation aurait mis mon interlocutrice mal à l'aise. Or, vérification faite, cette salariée n'a absolument jamais dit ça. C'est une de ses collègues, plus jeune, dix ans après son départ de l'entreprise, qui a colporté ce truc inepte. Une forme d'accusation de « seconde main »... Là encore, on m'a formulé ce reproche sans source directe, et sans la moindre preuve. »

Une plongée dans la vie privée de François

Caroline De Haas va ensuite se pencher sur la vie privée de François. On lui rapporte en effet que le journaliste aurait eu un échange possiblement « *tendancieux* » avec une femme – une personnalité très connue dans le milieu féministe souhaitant rester anonyme –, qui rendrait régulièrement visite à l'un de ses voisins, dans leur immeuble à Paris. La fondatrice du cabinet Egaé va s'emparer de ce sujet totalement extérieur à *Télérama* et contacter cette femme à plusieurs reprises pour tenter d'obtenir, sans succès, son témoignage. Pourtant, son récit sera mentionné ensuite, sans son consentement, dans le dossier de François.

Factuel a pu consulter deux mails de protestation de cette

personnalité, datés respectivement de mai 2019 et mars 2021. Dans le premier, envoyé peu après le licenciement de François et adressé notamment à Catherine Sueur et Caroline De Haas, il est mentionné qu'elle aurait été « **sollicitée à de multiples reprises par Télérama et le groupe Egaé pour produire une attestation** » alors qu'elle aurait « fait savoir de façon claire à Caroline de Haas puis à Catherine Sueur » qu'elle ne souhaitait pas témoigner et que la conversation entre François et elle « ne devait pas être employée dans le dossier ».

Après avoir insisté sur le fait qu'elle n'a jamais « sollicité personne » ni exprimé le désir d'apparaître dans une affaire qui ne la concerne pas, cette voisine déplore le fait de voir son nom présent dans le dossier accompagné d'un récit « tronqué de cet échange ». D'après son mail, Caroline De Haas lui aurait d'ailleurs « confirmé qu'il s'agissait en effet d'une récupération abusive d'un épisode personnel », bafouant son refus de témoigner. **Enfin, cette voisine exigeait aussi d'être retirée de la procédure. Une demande qui ne sera jamais respectée**, comme en atteste un second mail envoyé à son avocat le 14 mars 2021 :

« J'ai appris avec stupeur, via mon conseil Maître X, que la société TÉLÉRAMA avait fait le choix, dans une procédure disciplinaire visant un de ses employés, de faire apparaître mon nom, ainsi qu'un épisode dont j'avais pourtant formellement refusé la citation. Dans mon mail daté du 31 mai 2019, j'ai fait savoir que je ne souhaitais pas témoigner dans ce cadre, et que la conversation privée entre le salarié visé par l'enquête interne et moi-même ne devait pas figurer dans le dossier, dans la mesure où je refusais de l'attester par écrit. J'ajoutais également que le récit tronqué et rapporté par des tiers devait être retiré de la procédure puisque je contestais explicitement la teneur de l'échange et la portée que TÉLÉRAMA lui prêtait tant sur ma sécurité que sur ses effets psychologiques supposés. »

« J'ai envoyé un SMS à cette personne le 16 avril 2019 pour lui demander si je pouvais l'appeler, nous assure Caroline De Haas... Elle m'a répondu qu'elle était d'accord. Nous nous sommes appelées. Je lui ai envoyé un deuxième SMS le 13 mai 2019 pour lui demander si je pouvais donner son n° de téléphone à Catherine Sueur, la directrice de Télérama. Elle m'a donné son accord. Nous nous sommes reparlé le 27 mai. Personne d'autre à Egaé n'a été en contact avec elle. Concernant ses propos qui auraient été utilisés dans le cadre de l'enquête, je n'ai pas mené l'enquête à Télérama ni écrit de dossier. Je ne peux donc pas vous répondre sur la teneur des propos qui ont été inscrits au dossier ». Caroline De Haas nous assure une deuxième fois n'avoir jamais eu accès au dossier de François.

Un destin scellé avant l'entretien ?

François, de son côté, n'a pu prendre connaissance de cette accusation, issue de sa vie privée, que le jour de son entretien individuel. « Je suis tombé de ma chaise... J'ai dit qu'il n'y avait rien à gratter de ce côté-là. Que c'était une banale histoire de voisinage, un problème de tapage nocturne. Mais en fait, il était déjà trop tard, les dés étaient pipés, et **il fallait que je saute, peu importe le motif. En vérité, mon sort était réglé, et c'était foutu.** Même si j'avais répondu sur tout, puis réussi à démontrer la mécanique de la cabale, alimentée par une des accusatrices, celle qui n'a jamais été dans mon service mais m'accusait quand même de l'avoir ostracisée en ne l'invitant pas à ce déjeuner imaginaire. Le jour de l'entretien, je m'étais battu pour rien, car tout était décidé depuis des semaines. La preuve, c'est que la directrice de la rédaction, 15 jours avant l'entretien préalable, et donc avant que je sache vraiment ce qu'on me reprochait, m'a téléphoné et m'a dit : **« Ne t'inquiète pas, tu partiras avec de bonnes indemnités ».** Mais comment pouvait-elle savoir, 15 jours avant mon « procès », que le verdict était déjà tombé ? Que

mon destin était scellé ? »

Le couperet finit par tomber. Lorsqu'il reçoit sa lettre de licenciement pour faute simple, un article paraît dans Médiapart dès le lendemain. François n'a aucune possibilité de répondre au média d'enquêtes, qui collabore ponctuellement avec Caroline De Haas, puisqu'il est en préavis pour deux mois, et donc encore officiellement salarié de l'entreprise. *« Des dizaines de médias reprennent l'info, Médiapart qualifie ce que j'aurais fait de « harcèlement » alors que le terme ne figure pas dans la lettre de licenciement, et je ne peux pas exercer mon droit de réponse, car alors, au moindre mot de travers, Télérama pourrait requalifier mon cas en « faute grave », déplore François. C'était la double peine : le licenciement, puis les articles qui reprennent les termes de Mediapart, sans rien vérifier. Une humiliation absolue. »*

Pas le « commencement indirect de preuve », selon les prud'hommes

Son collègue accusé, également licencié, perdra aux prud'hommes, face aux témoignages recueillis par le cabinet Egaé. Dans un échange de SMS entre une ex-journaliste de *Télérama* et François, que Factual a pu consulter, cette ancienne collègue confesse son embarras face au témoignage recueilli par le cabinet Egaé, alors qu'elle n'en avait pas fait la demande. *« Tu vois, écrit-elle à François en parlant de leur collègue, c'est là que ces affaires sont des sacs de noeuds. Car je n'ai pas « témoigné contre » Philippe [prénom modifié, NDLR]. J'ai répondu le plus honnêtement possible lors d'un rendez-vous qui m'a été proposé, mais que je n'aurais pas sollicité moi-même. »* Elle ajoute : *« Je sais évidemment que ma parole est considérée comme témoin à charge ».* (voir nos preuves)

En 2021, le conseil des prud'hommes a statué à propos de la méthode employée par la rédaction de *Télérama* envers

François, écrivant que « *la véracité et la réalité des propos reconstitués des années plus tard ne reposent sur rien d'objectif ni de certain* » et spécifié qu'il n'y aurait même pas eu « *ne serait-ce qu'un commencement indirect de preuve* ».

Contactée, la rédaction de *Télérama* n'a pas donné suite à nos sollicitations. Mardi 28 novembre 2023, François vient de voir la cour d'appel confirmer sa victoire aux Prud'hommes face à son ancien employeur, la rédaction de *Télérama*, après une première décision favorable, en 2021. Celle-ci avait eu recours au cabinet Egaé, dirigé par Caroline De Haas, en 2018, mandaté pour sensibiliser les employés aux violences sexistes et sexuelles. C'est l'enquête de ce dernier qui a mené à son licenciement.

https://factuel.media/societe/articles/les-methodes-controverseees-de-caroline-de-haas-retour-sur-le-licenciement-d_tco_20587472